



Pas de controle technique avant la vente par un professionnel

Par **begalain**, le **23/11/2011** à **11:38**

Bonjour,
Qu'encourt une concession qui ne remet pas le controle technique d'un vehicule avant la vente?
Sachant que le véhicule à plus de 4 ans
Plus de 10 000 km ont été effectués
le moteur du vehicule est H.S.
D'avance merci

Par **Tisuisse**, le **23/11/2011** à **12:03**

Bonjour,
Le CT n'est obligatoire que pour les véhicules de + 4 ans d'âge et exclusivement lors d'une vente entre particulier. Le professionnel a une obligation de résultats.
Si votre véhicule avait moins de 4 ans au jour de la vente, il vous appartient de faire ce CT. Si le véhicule avait + 4 ans au jour de la vente, le dernier CT doit figurer sur la carte grise. Si ce n'est pas le cas, faites faire ce CT si vous voulez pouvoir rouler.